

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 21 février 2024

N° 17

Objet : Convention avec
Ecomaison 2024

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis sa création en 2017, Provence Alpes Agglomération a conventionné avec les éco-organismes pour l'organisation des filières de tri et la prise en charge des déchets dans le cadre des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Créé en 2011, Eco-mobilier était l'éco-organisme en charge de la filière des DEA (déchets d'éléments d'ameublement). La collecte des DEA était organisée à travers les déchèteries par la mise en place de bennes spécifiques collectées par les prestataires locaux de l'éco-organisme.

En retour, la collectivité percevait un soutien financier par site et proportionnel aux tonnages collectés.

Au 1^{er} janvier 2023, **Eco-mobilier** a changé de nom pour devenir **ecomaison**. Ce changement de nom s'est accompagné de l'élargissement de son domaine d'action qui comprend maintenant en plus de l'ameublement, les secteurs de la literie, du bricolage, du jardin, du jouet et du bâtiment.

Une nouvelle organisation opérationnelle va accompagner ce déploiement des nouvelles missions d'ecomaison au cours de l'année 2024, avec la mise en place de plusieurs contenants par déchèteries toujours gérés par les prestataires locaux.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle organisation et continuer à percevoir les soutiens financiers, une nouvelle convention avec ecomaison sera prochainement proposée à la signature des collectivités. La convention type est dans la phase finale de conception avec les représentants des collectivités locales.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2024 avec **ecomaison** dès sa mise à disposition par l'éco-organisme à Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE : 05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com